



Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

COMMUNIQUE DE PRESSE

Megève, le 12 juin 2018

Déchèteries du Pays du Mont Blanc Réception des travaux de mise aux normes et présentation du nouveau système d'accès

Ce mardi 12 juin, la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc réceptionnait officiellement les travaux réalisés dans ses déchèteries, à Megève, Saint-Gervais, Passy et Sallanches. Débutés fin 2016, ces réalisations, dont le budget global s'élevait à plus de 800 000 euros, a permis d'améliorer la qualité de service et la sécurité pour les équipes et les usagers.

Au cours de cette matinée, les participants ont aussi pu découvrir le nouveau système de contrôle d'accès des déchèteries. Mis en place en 2017, il permet désormais, par la lecture des plaques des véhicules, de limiter l'accès aux seuls habitants du territoire après inscription, mais aussi de refacturer aux professionnels leurs apports de déchets.

Ces réalisations ont reçu le soutien financier de la Région Auvergne Rhône Alpes et de l'Etat.

Des installations modernisées

Dans une volonté permanente d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers tout en optimisant les coûts de fonctionnement et suite à l'étude d'optimisation du service « déchets », la CCPMB a débuté en 2016 un vaste programme de travaux en déchèteries.

La 1^{ère} phase de ces travaux a été réalisée fin 2016.

Elle a permis de créer des locaux destinés aux déchets dangereux et d'installer des garde-corps sur les quais de déversement des déchets pour éviter que les usagers ne tombent.

Une 2^e phase a débuté à l'automne 2017 et s'est déroulée jusqu'en mars 2018.

L'ensemble des réseaux a été rénové et permet d'assurer la rétention des eaux en cas d'incendie. De nouveaux enrobés ont été réalisés.



Au total, le coût des travaux s'est élevé à plus de 800 000 euros dont plus 50 % pris en charge par la Communauté de Communes.

« Cette réception des travaux marque l'aboutissement d'un long travail qui permet aujourd'hui d'offrir à nos administrés les meilleures conditions d'accès possibles à nos installations, » précise Patrick Kollibay, Vice-président en charge du service de gestion des déchets.

Des déchèteries réservées aux habitants des 10 communes

Depuis mi 2017, un contrôle d'accès a été mis en place dans les déchèteries du territoire de la CCPMB à Megève, Saint Gervais, Passy et Sallanches.

Désormais, c'est après s'être inscrits que les habitants des 10 communes peuvent gratuitement amener leurs déchets. Quant aux professionnels, chacun de leur dépôt est refacturé selon le type de véhicule et de marchandise depuis le mois de janvier.

Ce contrôle d'accès permet à la Communauté de Communes de répondre aux obligations légales qui imposent de faire payer aux professionnels le coût de l'élimination de leurs déchets. En parallèle, cette évolution apporte une amélioration de la qualité de service et permet d'augmenter le tri des déchets.

«Au départ, notre système d'accès a rencontré de nombreuses difficultés et une large contestation, en particulier de la part de nos professionnels. Aujourd'hui nous sommes heureux de voir que les premiers résultats répondent aux objectifs fixés. Nous avons observé une diminution du tonnage des déchets, un meilleur tri et une responsabilisation des professionnels. Nous allons poursuivre dans les mois à venir notre communication pour accompagner au mieux nos usagers dans ces changements », explique Patrick Kollibay.

Contacts

Élisabeth AMBLARD, contact presse – 04 50 78 51 45, e.amblard@ccpmb.fr
Benoît CAZENAVE, contact technique – 04 50 93 72 81, b.cazenave@ccpmb.fr